

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

ASSOCIATION INCM
47, rue du Commandant Rolland
93350 LE BOURGET

ASSOCIATION INCM

Siège social : 47, Rue du Commandant Rolland - 93350 Le Bourget

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée générale

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INCM relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 - Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

3 - Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

4 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 - Vérification des documents adressés aux administrateurs

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

6 - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent des erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévue de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

7 - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont

considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 18 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes
NSK AUDIT

A handwritten signature in purple ink, consisting of a large, rounded loop followed by a horizontal stroke and a small upward flick at the end.

Manuel Navarro

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	189 161	111 580	77 581	80 973
Autres immobilisations incorporelles	91 943	87 950	3 992	3 023
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	5 754 187	3 757 305	1 996 882	2 070 918
Autres immobilisations corporelles	4 659 917	3 949 304	710 614	897 011
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	5 126 000		5 126 000	5 126 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	127 563		127 563	124 193
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	15 948 771	7 906 138	8 042 633	8 302 120
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 949 293	165 786	1 783 506	1 441 065
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	575 603		575 603	595 196
Charges constatées d'avance	181 898		181 898	187 543
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 753 336		1 753 336	2 559 707
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	4 460 129	165 786	4 294 343	4 783 511
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	20 408 900	8 071 925	12 336 975	13 085 631

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 605 926	2 605 926
Autres réserves		
Report à nouveau	4 124 256	4 507 080
Excédent ou déficit de l'exercice	-359 617	-382 824
Situation nette	6 370 565	6 730 183
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	3 535 414	3 646 080
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	9 905 980	10 376 263
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	150 652	142 078
TOTAL DES PROVISIONS IV	150 652	142 078
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	166 097	271 629
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 131 407	993 824
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	577 360	598 218
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 445	97 421
Autres dettes	12 310	26 385
Produits constatés d'avance	362 726	579 813
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	2 280 344	2 567 291
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	12 336 975	13 085 631

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	6 622 790	6 662 868
dont parrainages	673 542	485 231
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	951 336	402 967
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	887	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3 035	886
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	7 578 048	7 066 721
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		-183
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2 895 815	3 073 323
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	127 394	138 051
Salaires	2 729 928	2 788 217
Cotisations sociales	1 281 572	1 293 178
Dotations aux amortissements et dépréciations	916 061	799 096
Dotations aux provisions	8 574	37 790
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	7 603	7 969
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	7 966 947	8 137 441
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-388 898	-1 070 720
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	33 390	37 451
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	33 390	37 451

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	4 108	5 814
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV	4 108	5 814
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	29 281	31 636
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-359 617	-1 007 126
Produits exceptionnels V		626 856
Charges exceptionnelles VI		2 554
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		624 302
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	7 611 438	7 762 985
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	7 971 055	8 145 809
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-359 617	-382 824

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

COMPTES ANNUELS

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Informations générales et faits caractéristiques de l'exercice

L'INSTITUT NATIONAL DU CYCLE ET DU MOTOCYCLE, ci-après nommé l'INCM, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

L'association se compose des organisations fondatrices suivantes :

- MOBILIANS représenté par la Filière Nationale, FNCRM,
- Le GARAC.

Le siège social de l'INCM est situé au 47 rue du Commandant Rolland, 93350 LE BOURGET.

L'INCM a pour objet de :

- Développer la formation professionnelle notamment des personnes se préparant à exercer ou exerçant dans les entreprises du cycle et du motocycle, dans le domaine de l'apprentissage ou tout autre mode prévu ou envisagé par les textes légaux et réglementaires ou contractuels en vigueur,
- Favoriser et concourir à la formation, à la promotion et à la culture des personnels desdites entreprises, après leur entrée dans la vie active,
- Constituer un pôle national de ressources et de vie professionnelle pour les entreprises et la population du secteur d'activité.

Les ressources de l'association sont utilisées conformément à son objet social. Elles peuvent notamment provenir :

- De la facturation des contrats d'apprentissage,
- Des subventions des Régions, de la branche des services de l'automobile et de la mobilité, des OPCO et d'autres Collectivités Publiques,
- Des subventions publiques ou privées qui lui sont accordées,
- Des prestations de services réalisées par l'association,
- Des revenus des biens et des valeurs qu'elle possède.

Faits marquants :

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 12 336 975 euros et dont le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un déficit de -359 617 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif :

- Logiciels 1 à 5 ans,
- Matériel et outillage 2 à 8 ans,
- Installations et agencements divers 2 à 10 ans,
- Matériel de transport 2 à 5 ans,
- Matériel de bureau et informatique 2 à 5 ans,
- Mobilier de bureau 2 à 5 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Fonds propres

Les fonds propres comprennent les éléments suivants :

Autres réserves

Elles sont composées de l'écart de réévaluation de l'immeuble situé 51 bis, rue des Epinettes à PARIS, reclassé en 2007 du fait de la sortie de l'immeuble.

Reports à nouveau

Ils sont constitués des résultats (excédents ou déficits) cumulés par l'Organisme gestionnaire. Au 31 décembre 2025, ils représentent un solde créditeur de 4 124 256 euros.

Subventions d'investissement

Cette rubrique comprend le montant net des subventions versées par :

- L'Etat,
- L'ANFA au titre des taxes fiscales et parafiscales,
- Le Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Les Régions,
- Les collectivités locales,
- Les entreprises privées.

En contrepartie des amortissements des matériels financés, les subventions sont rapportées au résultat de l'exercice au même rythme que les amortissements pratiqués.

Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe à la clôture de l'exercice une obligation juridique ou implicite dont il est probable ou certain qu'elle provoque une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'ensemble des litiges (techniques, fiscaux...) et risques ont été inscrits en provisions à hauteur du risque estimé probable à la clôture de l'exercice.

Produits de fonctionnement

Les produits de l'association sont répartis en fonction de leur objet. Leurs origines sont multiples et sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Nature des ressources	31/12/202 5	31/12/202 4	31/12/202 3	31/12/202 2	31/12/202 1
Prestations de services	6 622 790	6 662 868	6 561 372	6 659 068	5 695 402
Subventions Régions	194 417	382 910	246 629	374 179	381 715
Subventions Conseil Général					30 000
Autres subventions	23 025	20 057	23 971	1 750	469 256
Autres produits	771 205	697 150	921 669	748 556	2 719 723
TOTAL	7 611 438	7 762 985	7 853 641	7 783 553	9 296 096

Prestations de services

L'INCM facture des prestations de formation et de conseil. Une part importante des prestations de formation concerne l'apprentissage, dont les factures sont prises en charge par les OPCO sur la base d'un coût-contrat fixé en fonction du domaine d'activité et du niveau de diplôme visé. Toutes les facturations sont comptabilisées dans des comptes 706 et 708.

Subvention de fonctionnement des Régions

Les Régions ont la possibilité de majorer le niveau de prise en charge du coût-contrat. Cette majoration est déterminée en fonction d'un ensemble de critères.

Autres produits

Ils sont composés à 95 % de la quote-part d'amortissement des subventions d'investissement comptabilisée au passif du bilan de l'association.

Charges de fonctionnement

L'association répartit les dépenses et ressources selon 3 axes analytiques :

- Les filières métiers,
- Les activités,
- Les sites.

Cela permet de répartir :

- Dépenses de l'Organisme Gestionnaire,
- Dépenses de l'activité de formation continue,
- Dépenses relatives au Centre de Formation d'Apprentis,
- Dépenses de l'activité de Branche (contrat de professionnalisation),
- Dépenses relatives aux autres activités (refacturations, GPEC, prestations de services, partenariats, etc.)

Pour l'affectation des charges directes, on impute la dépense en fonction des 3 axes analytiques.

Pour l'affectation des charges indirectes, on applique des clés de répartition soit par site, soit par filière en fonction de la destination de la dépense. Une clé générale I.N.C.M. est utilisée lorsqu'il s'agit d'une dépense du siège.

Les clés sont calculées en fonction des effectifs et des heures de formation réalisées par les groupes. Les effectifs sont ceux provenant de l'enquête SIFA.

Les achats et charges externes communs au Centre de Formation d'Apprentis et aux autres activités de l'association sont répartis entre les sections analytiques selon des heures de formation et les effectifs par groupe.

Les charges des personnels formateurs sont affectées selon les heures réellement effectuées. Les autres charges de personnels sont réparties selon des clés de répartition (siège, sites, métiers, activités, etc.).

Les dotations aux amortissements de biens communs au Centre de Formation des Apprentis et aux autres activités sont également réparties entre les sections analytiques selon les heures de formation et les effectifs par groupe.

Engagements de départ à la retraite

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont constatés sous forme de provisions.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 67 ans en tenant compte des éléments suivants :

- Paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- Données spécifiques de l'entité (Convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- Taux d'actualisation retenu à 3,96 %.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 150 652 euros.

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions d'une ou plusieurs collectivités publiques, dont le montant cumulé est supérieur à 50 000 euros, doivent publier chaque année dans les comptes financiers les rémunérations et les avantages en nature perçus sur l'exercice par les trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association.

Cette disposition est applicable à l'association.

Au cours de l'exercice 2025, le montant des rémunérations concernées par ce texte et versées par l'association INCM est nul.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

Le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

Cette disposition est applicable à l'association.

Au cours de l'exercice 2025, le montant des honoraires versés au Commissaire aux Comptes sur l'exercice est comptabilisé pour 15 264 euros hors taxes.

Engagements pris sur la subvention d'investissement destinée à financer GUYANCOURT

La région Ile-de-France a soutenu financièrement la construction du campus GUYANCOURT.

A ce titre, elle a versé une subvention d'investissement à l'INCM pour un montant de 1 423 500 euros.

La convention signée précise que l'INCM s'engage à conserver à son actif et à exploiter le site de GUYANCOURT pendant vingt ans sous peine de devoir reverser la totalité ou une partie de la subvention.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	189 161			189 161
Autres immobilisations incorporelles	90 144	1 799		91 943
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	279 305	1 799		281 104
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	5 148 156	606 031		5 754 187
Autres immobilisations corporelles	4 620 814	39 104		4 659 917
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 768 969	645 135		10 414 104
Immobilisations financières				
Participations	5 126 000			5 126 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	124 193			127 563
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	5 250 193			5 253 563
TOTAL GÉNÉRAL	15 298 467	646 934		15 948 771

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles	1 799			1 799		
Total immobilisations corporelles	645 135			645 135		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	646 934			646 934		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL						

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	108 188	3 392		111 580
Autres immobilisations incorporelles	87 120	830		87 950
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	195 308	4 222		199 530
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	3 077 237	680 068		3 757 305
Autres immobilisations corporelles	3 723 802	225 502		3 949 304
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 801 040	905 570		7 706 609
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	6 996 348	909 792		7 906 138

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	4 222		4 222		
Immobilisations corporelles	905 570		905 570		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	909 792		909 792		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	159 516	6 270		165 786
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	159 516	6 270		165 786
TOTAL GÉNÉRAL	159 516	6 270		165 786

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires	142 078	8 574			150 652
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	142 078	8 574			150 652
TOTAL DES PROVISIONS	142 078	8 574			150 652

Etat des créances et dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	127 563		127 563
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	135 059	135 059	
Clients, usagers et comptes rattachés	1 814 234	1 814 234	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	2 610	2 610	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 869	3 869	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	24 164	24 164	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	39 468	39 468	
Divers	478 469	478 469	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	9 000	9 000	
Charges constatées d'avance	181 898	181 898	
TOTAL	2 816 334	2 688 771	127 563
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine	5 774	5 774		
- A plus d'1 an à l'origine	160 323	86 803	73 520	
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 131 407	1 131 407		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	74 176	74 176		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	312 482	312 482		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	140 443	140 443		
Autres impôts, taxes et assimilés	50 259	50 259		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 445	30 445		
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	12 310	12 310		
Produits constatés d'avance	362 726	362 726		
TOTAL	2 280 344	2 206 824	73 520	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	84 829			

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	219	
Emprunts et dettes financières diverses		337
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 315	339 496
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	144 109	140 528
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	292 643	480 362

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	385 014	332 448
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	9 000	14 000
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	33 390	28 226
TOTAL	427 403	374 674

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	362 726	579 813
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		362 726	579 813

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	181 898	187 543
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		181 898	187 543

Variation des fonds propres art. 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	2 605 926				2 605 926
Report à nouveau	4 507 080	-382 824			4 124 256
Excédent ou déficit de l'exercice	-382 824				-359 617
Situation nette	6 730 183	-382 824			6 370 565
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	3 646 080		646 934	757 600	3 535 414
Provisions réglementées					
TOTAL	10 376 263	-382 824	646 934	757 600	9 905 980

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	13
Agents de maîtrise et techniciens	51
Employés	1
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	65

Filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales et participations										
Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus										
Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Françaises										
b. Étrangères										
2. Participations non reprises au § A										
a. Françaises				5 126 000	5 126 000				1 708 224	
b. Étrangères										

2 - Identification de la filiale :

S.C.I. DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE ET DE LA MOBILITE (6,04 %)